

BA001 - King DUO IMPERMÉABILISANT - SPRAY**Fiche de Données de Sécurité**

Conforme à l'annexe II du REACH - Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Code:: BA001
Dénomination King DUO imperméabilisant SPRAY
UFI : QP00-Y0YH-S002-XAVE

1.2 Utilisations pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Description/Utilisation Idro - Oléoréulsif pour peaux et tissus - Sans PFOA

1.3. Informations sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale WILBRA srl
Adresse VIA EINAUDI 6
Localité et État 20832 DESIO (MB)
ITALIE
tél. 0362306128-9
fax 0362331270
e-mail de la personne compétente, responsable de la fiche de données de sécurité tecnico@wilbra.it

1.4. Numéro d'urgence

Pour des informations urgentes s' adresser à Centro Antiveleni Niguarda 0266101029
Wilbra sas 0362306128-9

RUBRIQUE 2. Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Le produit est classé comme dangereux en vertu des dispositions du règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et ses modifications et adaptations).
Le produit nécessite donc une fiche de données de sécurité conformément aux dispositions du règlement (UE) 2020/878. Toute information supplémentaire concernant les dangers pour la santé et/ou l'environnement est donnée dans les rubriques 11 et 12 de cette fiche.

Classification et indications des dangers :

Aérosol, catégorie 1	H222 H229	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Irritation oculaire, catégorie 2	H319	Provoque une grave irritation des yeux.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3	H336	Peut provoquer des somnolences ou des vertiges.

2.2. Éléments de l'étiquette

Étiquetage de danger conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et aux modifications et adaptations successives.

Pictogrammes de danger :



BA001 - King DUO IMPERMÉABILISANT - SPRAY**RUBRIQUE 2. Identification des dangers ... / >>**

Avertissements : Danger

Mentions de danger :

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
EUH066	Une exposition répétée peut provoquer un dessèchement ou des gerçures de la peau.

Conseils de prudence :

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues ou d'autres sources d'inflammation. Ne pas fumer.
P251	Ne pas percer ou brûler, même après utilisation.
P410+P412	Protéger de la lumière du soleil. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50°C / 122°F.
P501	Éliminer le produit/récipient dans des décharges autorisées.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P211	Ne pas pulvériser sur une flamme nue ou une autre source d'ignition.
P271	Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.

Contient:

2-PROPANOL
ACÉTATE D'ÉTHYLE
ACÉTONE
ACÉTATE DE N-BUTYLE

2.3. Autres dangers

Selon les données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage \geq à 0,1%.

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbation endocrinienne à une concentration \geq 0,1%.

RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les ingrédients**3.2. Mélanges**

Contient:

Identification	x = Conc. %	Classification 1272/2008 (CLP)
PROPANE		
CAS 74-98-6	$30 \leq x < 50$	Flam. Gas 1A H220, Pression gas (Liq.) H280, Note de classement selon l'annexe VI du règlement CLP : U
CE 200-827-9		
INDEX 601-003-00-5		
Rég. REACH 01-2119486944-21-XXXX		
BUTANE		
CAS 106-97-8	$30 \leq x < 50$	Flam. Gas 1A H220, Press. Gas (Liq.) H280, Note de classement selon l'annexe VI du règlement CLP : C, U
CE 203-448-7		
INDEX 601-004-00-0		
Reg. REACH 01-2119474691-32-XXXX		
2-PROPANOLO		
CAS 67-63-0	$20 \leq x < 30$	Flam. Liq. 2 H225, Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H336
CE 200-661-7		
INDEX 603-117-00-0		
Rég. REACH 01-2119457558-25-XXXX		
ACÉTONE		
CAS 67-64-1	$1 \leq x < 5$	Flam. Liq. 2 H225, Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H336, EUH066
CE 200-662-2		
INDEX 606-001-00-8		
Rég. REACH 01-2119471330-49		
ACÉTATE D'ÉTHYL		
CAS 141-78-6	$1 \leq x < 5$	Flam. Liq. 2 H225, Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H336, EUH066
CE 205-500-4		
INDEX 607-022-00-5		
Rég. REACH 01-2119475103-46		

BA001 - King DUO IMPERMÉABILISANT - SPRAY**RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les ingrédients** ... / >>**ACÉTATE DE N-BUTYLE**

CAS 123-86-4 0,5 ≤ x < 1 Flam. Liq. 3 H226, STOT SE 3 H336, EUH066
CE 204-658-1
INDEX 607-025-00-1

Le texte complet des mentions de danger (H) figure dans la rubrique 16 de la fiche.

Le produit est un aérosol contenant des agents propulseurs. Aux fins du calcul des risques pour la santé, les propulseurs ne sont pas pris en compte (à moins qu'ils ne présentent un risque pour la santé). Les pourcentages indiqués comprennent les propulseurs.
Pourcentage de propulseurs : 71,00%

RUBRIQUE 4 : Mesures de premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours**

YEUX : Retirer toutes les lentilles de contact. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes, en ouvrant le paupières. Consulter un médecin si le problème persiste.
PEAU : Enlever les vêtements contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
INHALATION : Amener la personne à l'air libre. Si la respiration est difficile, consulter immédiatement un médecin.
INGESTION : Consulter immédiatement un médecin. Ne provoquer le vomissement que sur indication d'un médecin. Ne rien donner par la bouche si le sujet est inconscient et si cela n'est pas autorisé par un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information spécifique n'est disponible sur les symptômes et les effets causés par le produit.

4.3. Indication de la nécessité éventuelle de consulter immédiatement un médecin ou des traitements particuliers

Information pas disponible

RUBRIQUE 5 - Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS
Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels : dioxyde de carbone, mousse, poudre et eau nébulisée.
MOYENS D'EXTINCTION INAPPROPRIÉS
Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

RISQUES D'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE
En cas de surchauffe, les récipients aérosols peuvent se déformer, éclater et être éjectés sur une distance considérable. Porter un casque de protection avant de s'approcher du feu. Éviter d'inhaler les produits de la combustion.

5.3. Recommandations pour les personnels chargés de la lutte contre les incendies

INFORMATIONS GÉNÉRALES
Refroidir les conteneurs avec des jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le développement de substances potentiellement dangereuses pour la santé. Toujours porter un équipement complet de protection contre l'incendie.
ÉQUIPEMENT
Vêtements normaux de lutte contre le feu, tels qu'un appareil respiratoire à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), une combinaison ignifugée complète (EN 469), des gants ignifuges (EN 659) et des bottes pour pompiers (HO A29 ou A30).

RUBRIQUE 6. Mesures en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures en cas d'urgence**

Éliminer toute source d'inflammation (cigarettes, flammes, étincelles, etc.) ou de chaleur de la zone où la fuite s'est produite. Tenir à l'écart les personnes non équipées. Porter des gants de protection / des vêtements de protection / protéger les yeux / le visage.

6.2. Précautions environnementales

Prévenir la dispersion dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

BA001 - King DUO IMPERMÉABILISANT - SPRAY**RUBRIQUE 6. Mesures en cas de dispersion accidentelle ... / >>**

Absorber le produit renversé avec un matériau absorbant inerte. Assurer une ventilation suffisante de l'endroit affecté par la fuite. L'élimination du matériel contaminé doit être effectuée conformément au point 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations relatives à la protection individuelle et à l'élimination figurent dans les rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage**7.1. Précautions pour une manipulation sûre**

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas vaporiser sur des flammes ou des corps incandescents. Les vapeurs peuvent s'enflammer et provoquer une explosion, il faut donc éviter l'accumulation en gardant les portes et les fenêtres ouvertes et en assurant une ventilation transversale. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Ne pas respirer les aérosols.

7.2. Conditions pour un stockage sûr, y compris les incompatibilités éventuelles

Conserver dans un endroit bien ventilé, à l'abri de la lumière directe du soleil et à une température inférieure à 50°C / 122°F, loin de toute source de combustion.

7.3. Utilisations finales particulières

Information pas disponible

RUBRIQUE 8 - Contrôle de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Références normatives :

ITA	Italie	Décret législatif n° 81 du 9 avril 2008
GBR	Royaume-Uni	EH40/2005 Limites d'exposition sur le lieu de travail (quatrième édition 2020))
EU	OEL EU	Directive (UE) 2019/1831 ; Directive (UE) 2019/130 ; Directive (UE) 2019/983 ; Directive (UE) 2017/2398 ; Directive (UE) 2017/164 ; Directive 2009/161/UE ; Directive 2006/15/CE ; Directive 2004/37/CE ; Directive 2000/39/CE ; Directive 98/24/CE ; Directive 91/322/CEE.
	TLV-ACGIH	ACGIH 2021

BUTANE**Valeur limite du seuil**

Type	Pays	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Remarques
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
WEL	GBR	1450	600	1810	750	
WEL	GBR		4			RESP
TLV-ACGIH					1000	

2-PROPANOL**Valeur limite du seuil**

Type	Pays	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Remarques
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
WEL	GBR	999	400	1250	500	
TLV-ACGIH		492	200	983	400	

ACÉTONE**Valeur limite du seuil**

Type	Pays	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Remarques
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
VLEP	ITA	1210	500			
WEL	GBR	1210	500	3620	1500	
OEL	EU	1210	500			
TLV-ACGIH			250		500	

BA001 - King DUO IMPERMÉABILISANT - SPRAY**RUBRIQUE 8 - Contrôle de l'exposition/protection individuelle ... / >>****ACÉTATE D'ÉTHYL****Valeur limite du seuil**

Type	Pays	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Remarques
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
VLEP	ITA	734	200	1468	400	
WEL	GBR	734	200	1468	400	
OEL	EU	734	200	1468	400	
TLV-ACGIH		1441	400			

ACÉTATE DE N-BUTYLE**Valeur limite du seuil**

Type	Pays	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Remarques
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
VLEP	ITA	241	50	723	150	
WEL	GBR	724	150	966	200	
OEL	EU	241	50	723	150	
TLV-ACGIH			50		150	

Légende :

(C) = CEILING ; INALAB = Fraction inhalable ; RESPIR = Fraction respiratoire ; TORAC = Fraction thoracique.

8.2. Contrôles de l'exposition

Considérant que l'utilisation de mesures techniques adéquates doit toujours avoir la priorité sur les équipements de protection personnel, assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail grâce à une aspiration locale efficace. Pour le choix des équipements de protection individuelle, si nécessaire, demandez conseil à vos fournisseurs de produits chimiques. Les équipements de protection individuelle doivent porter le marquage CE qui certifie leur conformité aux réglementations en vigueur. Fournir une douche d'urgence avec bassin pour le visage et les yeux.

PROTECTION DES MAINS

Pas nécessaire.

PROTECTION DE LA PEAU

Porter des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité de catégorie I à usage professionnel (réf. Règlement 2016/425 et norme EN ISO 20344). Se laver à l'eau et au savon après avoir enlevé les vêtements de protection.

PROTECTION DES YEUX

Il est conseillé de porter des lunettes de protection hermétiques (réf. norme EN 166).

PROTECTION RESPIRATOIRE

En cas de dépassement de la valeur seuil (ex. TLV-TWA) de la substance ou d'une ou plusieurs substances présentes dans le produit, il est conseillé de porter un masque avec un filtre de type AX combiné à un filtre de type P (réf. norme EN 14387).

L'utilisation des équipements de protection respiratoire est nécessaire si les mesures techniques prises ne suffisent pas à limiter l'exposition du travailleur aux valeurs seuils considérées. La protection offerte par les masques est en tout état de cause limitée.

CONTRÔLES DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

Les émissions provenant des processus de production, y compris celles des équipements de ventilation, doivent être vérifiées pour la conformité de la législation sur la protection de l'environnement.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques fondamentales**

Propriétés	Valeur	Informations
État physique	aérosol	
Couleur	transparent	
Odeur	caractéristique	
Point de fusion ou de congélation	Pas disponible	
Point d'ébullition initial	pas applicable	
Inflammabilité	gaz inflammable	
Limite inférieure d'explosivité	Pas disponible	
Limite supérieure d'explosivité	Pas disponible	
Point d'inflammation	Pas applicable	
Température d'auto-inflammation	Pas disponible	
pH	Pas disponible	
Viscosité cinématique	Pas disponible	
Solubilité	partiellement soluble dans l'eau	
Coefficient de répartition : n-octanol/eau	Pas disponible	
Tension de vapeur	Pas disponible	
Densité et/ou densité relative	Pas applicable	
Densité de vapeur relative	Pas disponible	

BA001 - King DUO IMPERMÉABILISANT - SPRAY**RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques ... / >>**

Caractéristiques des particules Pas applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations sur les classes de danger physique

Information pas disponible

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

VOC (Directive 2010/75/EU)	98,48 % - 983.815,20 g/litre
VOC (carbone volatil)	74,76 % - 746.824,71 g/litre
Propriétés explosives	pas applicable
Propriétés oxydantes	pas applicable

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Il n'y a pas de risque particulier de réaction avec d'autres substances dans des conditions normales d'utilisation.

ACÉTONE

Se décompose sous l'effet de la chaleur.

ACÉTATE D'ÉTHYLE

Il se décompose lentement en acide acétique et en éthanol sous l'action de la lumière, de l'air et de l'eau.

ACÉTATE DE N-BUTYLE

Il se décompose au contact de l'eau.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions normales d'utilisation et de stockage, aucune réaction dangereuse n'est à prévoir.

ACÉTONE

Risque d'explosion au contact avec: trifluorure de brome, dioxyde de fluor, peroxyde d'hydrogène, nitrosyl chlorure, 2-méthyl-1,3-butadiène, nitrométhane, perchlorate de nitrosyle. Peut réagir dangereusement avec: tert-butoxyde de potassium, hydroxydes alcalin, brome, bromoforme, isoprène, sodium, dioxyde de soufre, trioxyde de chrome, chlorure de cromyle, acide nitrique, chloroforme, acide peroxymonosulfurique, oxychlorure de phosphore, acide chromosulfurique, fluor, agents oxydants forts, agents réducteurs forts. Émet des gaz inflammables au contact de: perchlorate de nitrosyle.

ACÉTATE D'ÉTHYL

Risque d'explosion au contact avec: métaux alcalins, hydrures, oléum. Peut réagir violemment avec: fluor, agents oxydants forts, acide chlorosulfurique, potassium tert-butoxyde. Forme des mélanges explosifs avec: l'air.

ACÉTATE DE N-BUTYLE

Risque d'explosion au contact de : agents oxydants forts. Peut réagir dangereusement avec : les hydroxydes alcalins, le potassium tétratoxyde. Forme des mélanges explosifs avec : l'air.

10.4. Conditions à éviter

Éviter la surchauffe.

ACÉTONE

Éviter l'exposition aux sources de chaleur et aux flammes nues.

ACÉTATE D'ÉTHYL

Éviter l'exposition à la lumière, aux sources de chaleur et aux flammes nues.

ACÉTATE DE N-BUTYLE

Éviter l'exposition à : l'humidité, les sources de chaleur, les flammes nues.

10.5. Matériaux incompatibles

Agents réducteurs et oxydants forts, bases et acides forts, matériaux à haute température.

ACÉTONE

Pas compatible avec: acides, substances oxydantes.

ACÉTATE D'ÉTHYLE

Pas compatible avec : les acides, les bases, les oxydants forts, l'aluminium, les nitrates, l'acide chlorosulfurique. Pas compatible avec : les matières plastiques.

ACÉTATE DE N-BUTYLE

Pas compatible avec : l'eau, les nitrates, les oxydants forts, les acides, les alcalis, le zinc.

10.6. Produits de décomposition dangereux

BA001 - King DUO IMPERMÉABILISANT - SPRAY**RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité ... / >>****ACÉTONE**

Il peut développer: cétène, irritants.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit lui-même, les risques potentiels pour la santé du produit ont été évalués sur la base des propriétés des substances contenues, selon les critères établis par la législation de référence pour la classification. Par conséquent, tenez compte de la concentration des substances dangereuses individuelles éventuellement mentionnées dans la rubrique 3, pour évaluer les effets toxicologiques résultant d'une exposition au produit.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables**ACÉTATE DE N-BUTYLE**

TRAVAILLEURS : inhalation ; contact avec la peau.

Effets immédiats, différés et effets chroniques d'une exposition à court et à long terme**ACÉTATE DE N-BUTYLE**

Chez l'homme, les vapeurs provoquent une irritation des yeux et du nez. En cas des expositions répétées, une irritation de la peau, une dermatose (avec sécheresse et fissuration de la peau) et une kératite se produisent.

Effets interactifs**ACÉTATE DE N-BUTYLE**

Un cas d'intoxication aiguë est rapporté chez un travailleur de 33 ans lors d'une opération de nettoyage d'un réservoir avec une préparation contenant des xylènes, de l'acétate de butyle et de l'acétate d'éthylène glycol. Le sujet a présenté une irritation de la conjonctive et des voies respiratoires supérieures, une somnolence et des troubles de la coordination motrice, qui se sont résorbés en l'espace de 5 heures. Les symptômes sont attribués à un empoisonnement mixte aux xylènes et à l'acétate de butyle, un effet synergique pouvant être à l'origine des effets neurologiques. Des cas de kératite vacuolaire ont été signalés chez des travailleurs exposés à un mélange de vapeurs d'acétate de butyle et d'isobutanol, mais il n'est pas certain qu'un solvant particulier soit responsable (INRC, 2011).

TOXICITÉ AIGUË

ATE (Inhalation) du mélange :

Non classé (aucun composant significatif)

ATE (orale) du mélange :

Non classé (aucun composant significatif)

ATE (cutanée) du mélange :

Non classé (aucun composant significatif)

2-PROPANOL

LD50 (cutanée):

12800 mg/kg Rat

LD50 (orale):

4710 mg/kg Rat

LC50 (Inhalation de vapeurs):

72,6 mg/l/4h Rat

ACÉTATE DE N-BUTYLE

LD50 (cutanée):

> 5000 mg/kg Rabbit

LD50 (orale):

> 6400 mg/kg Rat

LC50 (Inhalation de vapeurs):

21,1 mg/l/4h Rat

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Une exposition répétée peut provoquer une sécheresse et des gerçures de la peau.

LÉSIONS OCULAIRES / IRRITATION OCULAIRE GRAVES

Provoque une sévère irritation des yeux

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Il ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

Sensibilisation respiratoire

Information pas disponible

BA001 - King DUO IMPERMÉABILISANT - SPRAY**RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques ... / >>**Sensibilisation cutanée

Information pas disponible

MUTAGÉNICITÉ SUR CELLULES GERMINALES

Il ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

CANCÉROGÉNÉCITÉ

Il ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Il ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

Effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité

Information pas disponible

Effets néfastes sur le développement de la progéniture

Information pas disponible

Effets sur ou par l'allaitement

Information pas disponible

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT) - EXPOSITION UNIQUE

Cela peut provoquer de la somnolence ou des vertiges

Organes cibles

Information pas disponible

Voie d'exposition

Information pas disponible

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT) - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification de cette classe de danger

Organes cibles

Information pas disponible

Voie d'exposition

Information pas disponible

DANGER EN CAS D'ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

11.2. Informations sur les autres dangers

Selon les données disponibles, le produit ne contient aucune substance figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés dont les effets sur la santé humaine sont en cours d'évaluation.

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

Utiliser selon les bonnes pratiques de travail, en évitant de disperser le produit dans l'environnement. Avertissez les autorités compétentes si le produit a atteint les cours d'eau ou s'il a contaminé le sol ou la végétation.

12.1. Toxicité

Information pas disponible

BA001 - King DUO IMPERMÉABILISANT - SPRAY**RUBRIQUE 12. Informations écologiques** ... / >>**12.2. Persistance et dégradabilité**

BUTANE	
Solubilité dans l'eau	0,1 - 100 mg/l
Rapidement dégradable	
PROPANE	
Solubilité dans l'eau	0,1 - 100 mg/l
Rapidement dégradable	
2-PROPANOL	
Rapidement dégradable	
ACÉTONE	
Rapidement dégradable	
ACÉTATE D'ÉTHYLE	
Solubilité dans l'eau	> 10000 mg/l
Rapidement dégradable	
ACÉTATE DE N-BUTYLE	
Solubilité dans l'eau	1000 - 10000 mg/l

12.3. Potentiel de bioaccumulation

BUTANE	
Coefficient de répartition: n-octanol/eau	1,09
PROPANE	
Coefficient de répartition: n-octanol/eau	1,09
2-PROPANOL	
Coefficient de répartition: n-octanol/eau	0,05
ACÉTONE	
Coefficient de répartition: n-octanol/eau	-0,23
BCF	3
ACÉTATE D'ÉTHYLE	
Coefficient de répartition: n-octanol/eau	0,68
BCF	30
ACÉTATE DE N-BUTYLE	
Coefficient de répartition: n-octanol/eau	2,3
BCF	15,3

12.4. Mobilité dans le sol

ACÉTATE DE N-BUTYLE	
Coefficient de répartition : sol/eau	< 3

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Selon les données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB à un pourcentage $\geq 0,1$ %.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Selon les données disponibles, le produit ne contient aucune substance figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés ayant des effets sur l'environnement en cours d'évaluation.

12.7. Autres effets indésirables

Information pas disponible

BA001 - King DUO IMPERMÉABILISANT - SPRAY**RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Réutilisez si possible. Les résidus de produit doivent être considérés comme des déchets dangereux spéciaux. La dangerosité des déchets qu'ils contiennent une partie de ce produit doit être évaluée selon les lois en vigueur. L'élimination doit être confiée à une entreprise habilitée à gérer les déchets, conformément à la législation nationale et éventuellement local. Le transport des déchets peut être soumis à l'ADR.

EMBALLAGE CONTAMINÉ

Les emballages contaminés doivent être envoyés pour valorisation ou élimination conformément aux réglementations nationales en matière de gestion des déchets.

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU o numéro ID**

ADR / RID, IMDG, IATA: 1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR / RID: AÉROSOL
IMDG: AÉROSOLS
IATA: AÉROSOLS, INFLAMMABLES

14.3. Classes de danger pour le transport

ADR / RID: Classe: 2 Étiquette: 2.1



IMDG: Classe: 2 Étiquette: 2.1



IATA: Classe: 2 Étiquette: 2.1

**14.4. Groupe d'emballage**

ADR / RID, IMDG, IATA:

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR / RID: NON
IMDG: NON
IATA: NON

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR / RID:	HIN - Kemler: --	Quantité limitée: 1 L	Code de restriction du tunnel: (D)
	Disposition spéciale: -		
IMDG:	EMS: F-D, S-U	Quantité limitée: 1 L	
IATA:	Cargo:	Quantité maximale: 150 Kg	Instructions d'emballage: 203
	Pass.:	Quantité maximale: 75 Kg	Instructions d'emballage: 203
	Disposition spéciale	A145, A167, A802	

14.7. Transport maritime en vrac selon les actes de l'IMO

Informations non pertinentes.

RUBRIQUE 15. Informations réglementaires**15.1. Législation et réglementations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/UE: P3a

BA001 - King DUO IMPERMÉABILISANT - SPRAY**RUBRIQUE 15. Informations réglementaires** ... / >>

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006

Produit

Point 40

Règlement (UE) 2019/1148 - sur la commercialisation et l'utilisation des précurseurs d'explosifs

Précurseur d'explosifs réglementé

L'acquisition, l'introduction, la détention ou l'utilisation du précurseur d'explosif réglementé par des particuliers est soumise à l'obligation de déclaration prévue à l'article 9.

Toutes les transactions suspectes et les disparitions et vols importants doivent être signalés au point de contact national compétent.

Substances figurant sur la liste des substances candidates (art. 59 REACH)Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage \geq à 0,1%.Substances soumises à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

Substances soumises à l'obligation de notification d'exportation Reg. (CE) 649/2012:

Aucune

Substances soumises à la Convention de Rotterdam:

Aucune

Substances soumises à la Convention de Stockholm:

Aucune

Contrôles sanitaires

Les travailleurs exposés à cet agent chimique dangereux pour la santé doivent être soumis à une surveillance de la santé effectuée conformément aux dispositions de l'article 41 du décret législatif 81 du 9 avril 2008, sauf si le risque pour la santé et la sécurité du travailleur a été évalué comme insignifiant, conformément à l'article 224, paragraphe 2.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour le mélange / pour les substances énumérées dans la RUBRIQUE 3.

RUBRIQUE 16. Autres informations

Texte des indications de danger (H) mentionnées dans les rubriques 2-3 de la fiche:

Flam. Gaz 1A	Gaz inflammable, catégorie 1A
Aérosol 1	Aérosol, catégorie 1
Aérosol 3	Aérosol, catégorie 3
Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, catégorie 2
Presse. Gaz (Liq.)	Gaz liquéfié
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3
H220	Gaz extrêmement inflammable
H222	Aérosol extrêmement inflammable
H229	Récepteur sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H336	Peut provoquer de la somnolence ou des vertiges
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

LÉGENDE:

- ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- CAS: Numéro du Service des résumés analytiques de chimie
- CE: Numéro d'identification dans l'ESIS (base de données européenne des substances existantes)
- CLP: Règlement CE 1272/2008
- DNEL: niveau dérivé sans effet
- CE50: Concentration affectant 50% de la population testée
- EmS: Emergency schedule
- SGH: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement sur le transport des marchandises dangereuses de l'Association du transport aérien international
- IC50: concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses.
- OMI: Organisation maritime internationale
- INDEX: numéro d'identification à l'annexe VI du CLP

BA001 - King DUO IMPERMÉABILISANT - SPRAY**RUBRIQUE 16. Autres informations ... / >>**

- CL50: Concentration létale à 50%
- DL50: Dose létale à 50%
- OEL: niveau d'exposition professionnelle
- PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique selon le règlement REACH
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: niveau d'exposition prévisible
- PNEC: concentration prévisible sans effets
- REACH: Règlement CE 1907/2006
- RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
- ETA: Estimation de la toxicité aiguë
- TLV: valeur limite de seuil
- TLV CEILING: concentration qui ne doit pas être dépassée pendant toute la durée d'exposition professionnelle
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- TWA STEL: limite d'exposition à court terme
- COV: Composé organique volatil
- vPvB: Très persistant et très bioaccumulable selon le règlement REACH
- WGK: Classe de danger pour les eaux (Allemagne).

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE:

1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
3. Règlement (UE) 2020/878 (Règlement REACH Annexe II)
4. Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP)
15. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP)
16. Règlement délégué (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
17. Règlement (UE) 2019/1148
18. Règlement délégué (UE) 2020/217 (XIV Atp. CLP)
19. Règlement délégué (UE) 2020/1182 (XV Atp. CLP)
20. Règlement délégué (UE) 2021/643 (XVI Atp. CLP)
21. Règlement délégué (UE) 2021/849 (XVII Atp. CLP)

- The Merck Index. - 10th Edition
- Handling Chemical Safety
- INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
- Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
- N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
- Site Internet IFA GESTIS
- Site Internet de l'Agence ECHA
- Base de données des modèles SDS de substances chimiques - Ministère de la Santé et Institut national de la santé

Remarque pour l'utilisateur:

Les informations contenues dans cette fiche sont basées sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière version. L'utilisateur doit garantir l'adéquation et l'exhaustivité des informations par rapport à l'utilisation spécifique du produit. Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété spécifique du produit. Étant donné que l'utilisation du produit ne relève pas de notre contrôle direct, il incombe à l'utilisateur d'observer sous sa propre responsabilité les lois et les dispositions en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité. Aucune responsabilité n'est assumée en cas d'utilisation non conforme. Fournir une formation adéquate au personnel affecté à l'utilisation des produits chimiques.

MÉTHODES DE CALCUL DE LA CLASSIFICATION

Dangers physico-chimiques : La classification du produit a été établie sur la base des critères définis dans le règlement CLP, annexe I, partie 2. Les méthodes d'évaluation des propriétés physico-chimiques sont indiquées dans la RUBRIQUE 9.

Dangers pour la santé : La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul indiquées dans l'annexe I, partie 3, du règlement CLP, sauf indication contraire dans la RUBRIQUE 11.

Dangers pour l'environnement : La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul données dans l'annexe I de la partie 4 du CLP, sauf indication contraire dans la RUBRIQUE 12.

Modifications par rapport à la révision précédente

BA001 - King DUO IMPERMÉABILISANT - SPRAY**RUBRIQUE 16. Autres informations ... / >>**

Des modifications ont été apportées aux rubriques suivantes:
01.